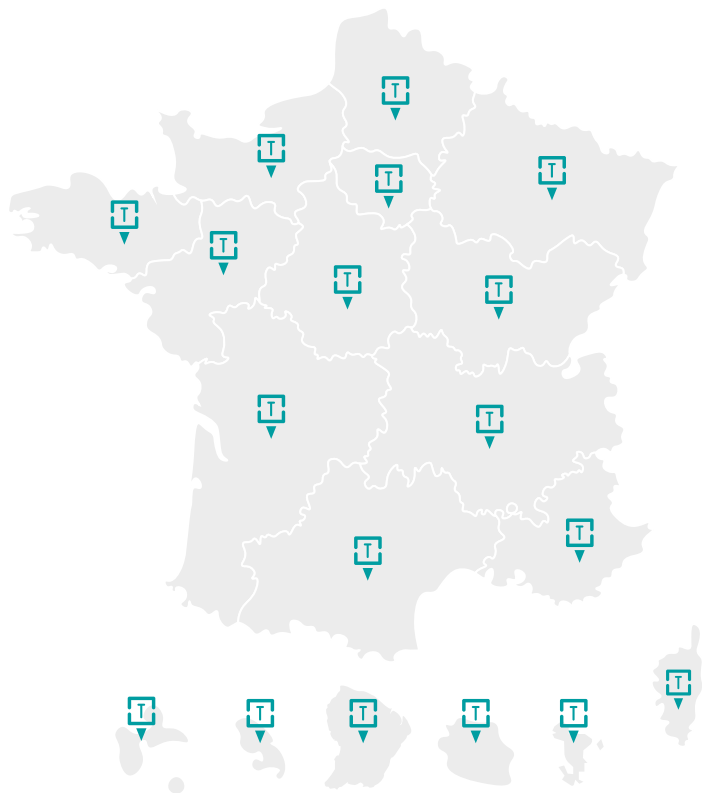


**IL Y A TOUJOURS UNE ASSOCIATION
TRANSITIONS PRO PRÈS DE CHEZ VOUS !**



TRANSITIONS
PRO Partenaire
d'avenir

Retrouvez l'ensemble de ces informations ainsi que les liens pour faire une demande de financement de reconversion professionnelle auprès de votre association Transitions Pro régionale.

www.transitionspro.fr

Création : Jarticule ©Betty

TRANSITIONS
PRO Partenaire
d'avenir

[TRANSITIONS COLLECTIVES]
VOTRE RECONVERSION PROFESSIONNELLE
DANS UN MÉTIER QUI RECRUTE

Financé par


GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



L'entreprise pour laquelle vous travaillez doit anticiper les mutations du marché du travail ? Une opération de restructuration est prévue à court terme ? Dans tous les cas, afin de disposer des compétences nécessaires à ces transformations, elle peut vous permettre, ainsi qu'à l'ensemble des salariés dont les emplois sont concernés, de vous reconvertir vers des métiers porteurs dans votre bassin d'emploi, en mettant en place le dispositif Transitions collectives.

Pour vous, c'est la garantie d'une reconversion professionnelle sécurisée :



VOUS ÊTES ACTEUR DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ET ÊTES ACCOMPAGNÉ POUR CHANGER DE MÉTIER.



VOTRE FORMATION EST PAYÉE ET VOTRE RÉMUNÉRATION MAINTENUE.



VOUS DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES DANS UN NOUVEAU MÉTIER.



VOUS CONSTRUISEZ UN NOUVEAU PROJET DE VIE DANS VOTRE RÉGION.

**AVEC TRANSCO, VOUS
REPRENEZ VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL EN MAIN !**



Comment bénéficier du dispositif ?

- 1** Votre entreprise vous a présenté la liste des métiers concernés au cours d'une information collective. Vous savez que votre emploi en fait partie.
- 2** Des mesures d'accompagnement ont été prévues par votre employeur. Vous prenez contact pour être écouté et éclairé dans vos choix tout au long de la mise en œuvre de votre projet de reconversion. Vous serez informé des métiers qui recrutent autour de chez vous.
- 3** Vous formalisez votre demande de financement de reconversion professionnelle auprès de l'association Transitions Pro de votre région.
- 4** Votre projet sera examiné par l'association Transitions Pro. Si l'avis est favorable, votre formation pourra débuter.
- 5** Après la décision de Transitions Pro, vous serez accompagné tout au long de votre parcours de formation jusqu'à l'aboutissement de votre projet.

C'est quoi un « métier porteur » ?

Il s'agit soit d'un métier émergent issu de nouvelles activités professionnelles en plein essor, soit d'un métier en tension dans des secteurs d'activité qui, traditionnellement, peinent à recruter. Retrouvez la liste des métiers porteurs sur le site internet de votre Préfecture de région.



Pour toutes vos questions sur Transitions collectives et sa mise en place, le Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) est à votre écoute. Il s'agit d'un service gratuit proposé par l'État.

N'hésitez pas à le rencontrer !



Rendez-vous sur :
<https://mon-cep.org>
pour trouver votre CEP

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**